

Locaux réemploi dans 3 déchèteries

- Prévention des déchets
- Collectivité

Collectivité

- Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie
- 29 160 eq habitants
- Production annuelle de déchets ménagers (2010) : 36 600 tonnes

Partenariat

- Association Place Nette
- Gardiens de déchèteries

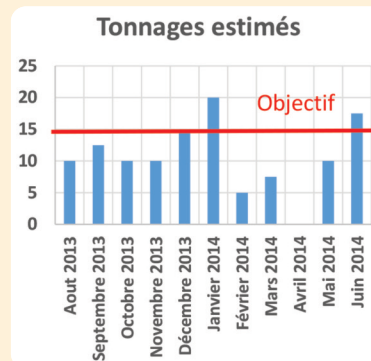
Date de lancement

Août 2013

Objectifs chiffrés

Collecte de 180 t/an soit 15 t/mois

Résultats



Résumé

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a mis en place une filière réemploi au sein de ses trois déchèteries, lors du renouvellement des marchés d'exploitation de déchèteries. Les usagers des déchèteries, particuliers et professionnels, peuvent donc donner des objets en très bon état à une structure adaptée pour que cette dernière puisse les redistribuer ou les revendre à bas prix.

Pourquoi agir ?

>> Objets en bon état dans les bennes encombrants

La collectivité a constaté que les bennes « encombrants » en déchèteries présentent des objets encore en bon état.

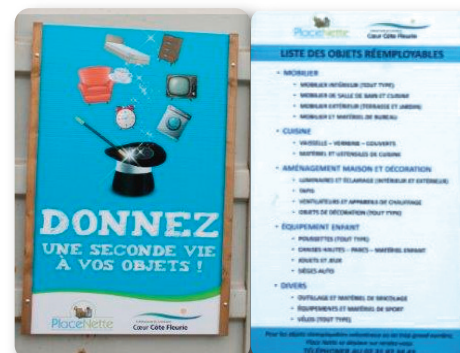
L'association Place Nette a estimé, sur base d'une visite d'une ressourcerie à Saint Lô et des contacts avec d'autres ressourceries, qu'un détournement d'environ 180 tonnes annuelles serait possible en développant la filière réemploi au sein des trois déchèteries de la collectivité.

>> Sensibiliser les ménages au réemploi des objets jetés

Aujourd'hui, les consommateurs tendent à oublier que les objets qu'ils ne désirent plus peuvent intéresser d'autres personnes s'ils sont en bon état.

Le réemploi permet pourtant :

- >> A ceux qui se défont des objets : de réduire le volume de déchets qu'ils produisent et, dans certains cas, de gagner de l'argent ;
- >> A ceux qui réemploient les objets : de réaliser des économies.



Planning

T0 : lancement de l'appel d'offre
T0 + 3,5 mois : attribution du marché
T0 + 5,5 mois : communication
et ouverture des locaux de réemploi

Coûts

- 2 500 € / conteneur maritime
- Marché réemploi
 - Part fixe mensuelle : 608€
 - Part variable : 211€ la rotation
- Communication : non chiffré

Moyens humains

- 0.05 ETP pour la collectivité (appel d'offre, sensibilisation gardiens, suivi action)
- 0.3 ETP pour l'association Place Nette (rotations, tri, remise en état des objets, revente)

Bilan de la première édition

- Environ 10 t collectées par mois dans le conteneur « réemploi » par rapport à un objectif de 15 t / mois. L'objectif est surestimé pour la première année.
- Réduction de 6.3 % des tonnages en déchèterie entre 2012 et 2013
- Les usagers ont accueilli favorablement la possibilité de donner à une association directement au sein des déchèteries.

Lien fiche action-résultat

<http://www.optigede.ademe.fr/fiche/locaux-reemploi-en-decheteries>

Code SINOE : 1877

En savoir plus :

www.ademe.fr/dechets
www.reduisonsnosdechets.fr
www.basse-normandie.ademe.fr

CONTACTS :

- **CC Cœur Côte Fleurie**
Mme Anne GIRONDEL
Tél. : 02 31 88 97 99
anne.girondel@coeurcote fleurie.org
- **ADEME Basse-Normandie**
M.Vincent DESGRANGES
Tél. : 02 31 46 81 05
vincent.desgranges@ademe.fr



■ L'action mise en œuvre par la collectivité

>> Intégration lot « réemploi » dans appel d'offre

Lors du renouvellement des marchés d'exploitation de déchèteries, un lot "réemploi" réservé aux entreprises adaptées ou aux établissements et services d'aide par le travail a été intégré dans l'appel d'offre « gestion, transport et traitement des valorisables : déchèteries intercommunales ».

Le lot « réemploi » a été attribué à l'association Place Nette.

>> Installation des conteneurs « réemploi » en déchèterie

La collectivité a acheté un conteneur maritime pour chacune des trois déchèteries du territoire.

>> Formation des gardiens des déchèteries

La collectivité a formé et sensibilisé les gardiens au réemploi. Ces derniers doivent juger si les objets apportés par les ménages peuvent être placés dans les conteneurs « réemploi » ou non (premier tri). Le cas échéant, ils doivent faire remplir des fiches de dons à destination de l'association Place Nette.

>> Communication

La collectivité a communiqué sur l'ouverture des locaux « réemploi » via facebook, internet, point presse, flyers en déchèteries, etc.

>> Ouverture des locaux « réemploi »

Les usagers des déchèteries, particuliers et professionnels, peuvent déposer des objets en très bon état (meubles, équipements, jouets, etc.) dans le conteneur « réemploi ». L'association Place Nette gère ensuite les rotations avec le gestionnaire des déchèteries, fait le tri, remet en état et redistribue ou revend à bas prix les objets.

■ Le « plus » de l'opération

L'action permet d'accompagner l'association de réemploi dans son développement en répondant à une forte demande de la part de la population.

Par ailleurs, un remplissage des fiches de dons systématique à chaque dépôt, permettrait à la collectivité et à l'association de mieux suivre l'évolution des tonnages en vue du réemploi.

■ Reproductibilité

L'implantation de locaux « réemploi » en déchèterie est reproductible sur d'autres territoires vu le peu d'investissement (humain, matériel,...) nécessaire pour la collectivité. Afin de favoriser la réussite du projet, il est recommandé d'assurer :

- une bonne implication et formation des gardiens de déchèteries ;
- une bonne communication entre le gestionnaire de la déchèterie et l'association.

L'ADEME est un établissement public sous tutelle conjointe du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. www.ademe.fr